

existent depuis plusieurs années. La guerre, avec son fardeau plus lourd d'impôts qui à son tour a nécessité le paiement d'avance des taxes suivant le plan d'"acquittement au fur et à mesure", a provoqué des changements dans la présentation des statistiques. Auparavant, les comparaisons entre le revenu imposé des particuliers et le montant d'impôt payé étaient sujettes à l'importante réserve que le *revenu imposé* avait trait au revenu net dont l'imposition avait été approuvée pour l'année désignée, bien que le revenu lui-même ait été gagné deux ans auparavant, alors que les chiffres de l'*impôt payé* comprenaient des arrrages de taxes imposées les années précédentes et même des paiements d'avance d'impôt non échu durant l'année d'observation. En vertu de la méthode actuelle, des sommes considérables sont perçues tous les mois des particuliers ou de leurs employeurs durant l'année d'imposition à laquelle elles sont applicables. Les analyses d'*impôts payés* n'ont pas actuellement la même signification qu'auparavant, sauf comme indication de la tendance des perceptions en général; ce sont les analyses *imposées pour l'année d'imposition* qui ont maintenant le plus d'importance. Selon la nouvelle méthode, les statistiques portent sur l'année durant laquelle le revenu est gagné par le contribuable, et tous les revenus gagnés dans une année particulière sont réunis pour former les statistiques de l'année d'imposition pour cette année-là sans tenir compte de l'époque à laquelle les impositions sont faites par le ministère.

Sous-section 1.—Statistiques des recouvrements

Recouvrements basés sur l'année financière.—Les statistiques des recouvrements sont réunis par la section de la comptabilité au moment où s'effectuent les paiements; elles ont donc le mérite d'être très à jour. Leur opportunité a été mise en valeur au cours des dernières années par l'adoption de la méthode d'"acquittement au fur et à mesure", en vertu de laquelle les impôts sont perçus effectivement durant l'année où le revenu est gagné et, en moyenne, environ dix mois avant que le contribuable remplisse réellement une formule d'impôt sur le revenu. Les paiements de la plupart des contribuables sont faits toutefois par leurs employeurs et un chèque d'un seul employeur peut comprendre l'acquittement de l'impôt de centaines d'employés. A cette phase, il est donc impossible d'associer les versements perçus aux individus qui, en dernière analyse, payent les taxes. Pour cette raison les statistiques de la perception comme telles ne peuvent pas être rattachées étroitement aux personnes taxées, et tous les tableaux statistiques qui tentent de décrire le contribuable par occupation ou catégorie de revenus doivent être basés sur le rapport de l'impôt sur le revenu complété par le contribuable plusieurs mois après l'acquittement de son impôt. Toutefois, les statistiques des recouvrements, interprétées au regard du taux de l'impôt, servent à indiquer la tendance générale du revenu sur lequel l'impôt est perçu, bien avant les données de l'imposition.

Les statistiques du tableau 1 représentent les recouvrements annuels établis d'après l'année financière du gouvernement.

1.—Taxes perçues par la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, années financières 1917-1947

Année terminée le 31 mars	Impôt sur le revenu	Taxe sur les surplus de bénéfices	Droits de succession	Perceptions globales
	\$	\$	\$	\$
1917.....	-	12,506,517	-	12,506,517
1918.....	-	21,271,084	-	21,271,084
1919.....	9,349,720	32,970,062	-	42,319,782
1920.....	20,263,740	44,145,184	-	64,408,924
1921.....	46,381,824	40,841,401	-	87,223,225